

À l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC),

Je suis résidente de la ville de Québec et je m'oppose fortement au projet de quai en eau profonde dans le port de Québec, le projet Laurentia, car je considère que les impacts environnementaux et sociaux du projet sont contraires aux principes de développement durable promus par le gouvernement, lesquels sont incontournables pour lutter contre les changements climatiques et assurer une justice intergénérationnelle.

Tout d'abord, les impacts du projet sur la faune et la flore sont indéniables; votre rapport lui-même présente les effets nocifs indéniables que celui-ci aura sur diverses espèces de poissons, incluant le bar rayé et l'obovarie olivâtre qui sont des espèces menacées, et souligne qu'ils ne pourront pas être atténués par les mesures mise en place. Ce seul argument devrait suffire à démontrer l'absence de légitimité et d'acceptabilité sociale du projet Laurentia, lequel nuira clairement à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, dont le Canada est signataire. Cela, sans compter que le projet aura également des impacts directs, bien que «moindres», sur plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines en péril, et que ces observations sur la menace à la biodiversité ne tiennent pas compte des risques potentiels que présente l'augmentation du trafic maritime sur la faune aquatique ne résidant pas dans l'espace immédiat du port de Québec, dont les mammifères marins du Saint-Laurent. Il est de notre devoir de protéger ces espèces et la survie des écosystèmes pour les générations futures.

Ensuite, il serait irresponsable de la part du gouvernement de permettre un projet qui nuirait de façon importante à la qualité de l'air dans un quartier déjà fortement affectée par cette problématique et où ses impacts sur la santé des citoyens sont prouvés et documentés, comme mentionné dans votre rapport (notamment dans le secteur du Vieux-Limoilou où je réside). Les mesures de précautions que le promoteur entend prendre ne présentent pas une garantie suffisante, non seulement parce qu'elles ne permettraient pas forcément de prévenir un accident (pensons à l'incident des «poussières rouges») et qu'elles ont été établies sur des scénarios optimistes, mais surtout parce qu'il a été souligné par Environnement et Changement climatique Canada que, malgré ces précautions, des dépassements des taux horaires et journaliers de particules fines auront lieu. De plus, les précautions prises par le promoteur auront peu d'impacts sur les sources de pollution connexes à l'exploitation portuaire, mais n'étant pas sous sa responsabilité, comme l'augmentation du trafic routier et ferroviaire. La nature même du projet présente donc un risque important pour la santé des citoyens et, en conséquence, il serait effarant que celui-ci soit cautionné par l'État (sans compter que le projet favorise l'augmentation d'émission de gaz à effets de serre).

Enfin, ce n'est que depuis quelques années que les citoyens de la Ville de Québec ont pu se réapproprier les berges du Saint-Laurent, notamment par l'entremise du site récréotouristique de la Baie de Beauport. Ces accès sont très importants pour favoriser des habitudes de vie saines, contrer le déficit nature et favoriser l'attachement des individus au territoire. Or, la baignade et la pratique d'activités nautiques sur ce site sont tributaires de la qualité de l'eau, laquelle, on le constate par les fermetures temporaires qui se produisent à chaque été, repose sur un équilibre délicat. Il y a de forts risques que l'augmentation du trafic maritime ait un impact sur la qualité de l'eau de façon générale et de façon exponentielle si un incident se

produisait (ex. fuite de contaminants). De plus, ce trafic et les modifications au territoire (ex. remblais) nuiront à la pratique des sports nautiques et à l'appréciation du paysage.

Je souhaite conclure en mentionnant que les arguments présentés dans ce texte ne sont qu'une fraction des enjeux que présente le projet Laurentia. Celui-ci témoigne d'une conception arriérée du développement économique, indigne d'un pays développé comme le Canada.

Dominic Cluzeau-Laniel